



Bruits de voisinage

Éléments constitutifs de l'infraction : Les bruits de voisinage liés au comportement sont des bruits particuliers qui, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine, ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (*Références : Code des Collectivités Territoriales, Code de la santé publique, Code de l'environnement, Circulaire du 27-2/1996, Jurisprudence administrative*).

Nous vous rappelons que la tonte de pelouse est interdite tôt le matin, tard le soir ou le dimanche. C'est une source de nuisances pour le voisinage.

Le Maire

Chiens divaguant

Nous vous demandons de ne pas donner à boire et à manger aux animaux (chats et chiens) qui divagent. Si vous le faites, vous devenez responsables de l'animal.

Bernard GUIDÉ



Problèmes relevant de la vie privée

Les problèmes familiaux et de voisinage ne se règlent pas en Mairie ni au domicile des Adjoints.

Bernard GUIDÉ



Centre aéré

Depuis quelques années, la Commune de Le Ronssoy signe une Convention avec la Commune de Roisel, pour le Centre aéré d'été.

Celui-ci aura lieu **du 7 Juillet au 8 Août 2014.**

Le Centre Communal d'Action Sociale finance un bus en Juillet.

Bibliothèque

Marie-Anne et Jacqueline adressent leurs remerciements pour les nombreux dons de livres qui leur sont parvenus.

Romans, romans policiers, bandes dessinées, biographies, histoire, géographie,...
... mais aussi, cuisine, peinture, musique, déco, médecine,...

Sont à votre disposition le

MARDI de 16h30 à 18h30.

Si ce créneau horaire ne vous convient pas, vous pouvez nous contacter.

A bientôt !

Marie-Anne et Jacqueline

